



Le Bilan Carbone® désigne un outil créé par Jean-Marc Jancovici pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu.

Cette méthode a été mise en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie*) en 2004.

Bilan Carbone® est une marque déposée qui a généralisé l'expression « bilan carbone », bien qu'il existe cependant d'autres protocoles de mesure. Aujourd'hui un « bilan carbone » désigne toute démarche qui vise à calculer les émissions de GES (gaz à effet de serre) dans le cadre d'une stratégie environnementale de réduction des impacts carbone sur la planète.

En France, le Bilan Carbone est utilisé pour le calcul du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Le Bilan Carbone est une démarche qui représente la construction d'un projet d'évaluation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est mené en six étapes :

- Une sensibilisation à l'effet de serre, à ses causes et ses conséquences sur l'environnement et sur l'homme.
- Une définition du champ d'études
- La collecte des données au sein de l'entreprise
- L'exploitation des résultats
- L'établissement d'une stratégie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- La mise en action de cette action de réduction



Il y a plusieurs intérêts pour les entreprises à se soumettre à un Bilan Carbone : c'est un moyen de se préparer aux prochaines contraintes réglementaires en matière d'émissions de GES, de diminuer sa facture énergétique, d'orienter ses actions de management en faveur de l'environnement, mais aussi de valoriser l'image de l'entreprise.

Pour en savoir plus : <https://www.traace.co/post/bilan-carbone-definition>

* En 2020 L'ADEME a changé de signature pour devenir l'agence de la Transition écologique.

Sources :

<https://www.novethic.fr/lexique/detail/bilan-carbone.html>

<https://www.capitaine-carbone.fr/bilan-carbone/>